

## Subvention à l'Union Régionale CFDT

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** L'Union Régionale CFDT a dû quitter les locaux municipaux sis dans un bâtiment municipal 3, Rue Champrond devenus trop exigus et a emménagé dans de nouveaux locaux appartenant à l'Office Public Municipal d'HLM 110, rue de Chalezeule.

Ce déménagement a été réalisé avec l'accord de la Ville qui avait pris l'engagement de prendre en charge le loyer de ces nouveaux locaux afin de maintenir les conditions de location précédentes. En effet, l'Union Régionale CFDT bénéficiait d'une location à titre gratuit et s'acquittait des charges locatives.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le versement de la subvention de 6 402,99 € au titre de l'année 2002. En cas d'accord, cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 92.90.6574.02804.30200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport et en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 31 décembre 2002.*